

# La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions: 1<sup>re</sup> page, 5 fr. la ligne; 2<sup>e</sup> page, 3 fr. la ligne  
Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef: EMILE LACROIX

Abonnements: Tunisie et Constantine: un an 10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

## Comment on comprend l'intérêt national en Algérie

*Nous avions cru que la guerre avait fait taire les combinaisons de clocher; que la politique économique ne s'arrêterait plus à un particularisme étroit. Nous sommes-nous trompés? Nous espérons, pour l'avenir de l'Algérie, que c'est en s'inspirant d'idées larges et vraiment nationales que toutes les décisions auxquelles ses destinées sont liées seront prises.*

AGG. RICHARD.  
(Dépêche de Constantine)

Depuis la fin de la guerre on répète sur tous les tons qu'il faut produire, produire encore et toujours produire pour éviter l'exportation de notre or, pour subvenir le plus possible à notre ravitaillement alimentaire, pour faire remonter le cours de notre pauvre franc qui reste, hélas! au-dessous de la moitié de sa valeur chez nos bons alliés ainsi que chez nos grands amis neutres!

Pour produire, il faut des engrais; sous ce rapport notre pays est le mieux partagé puisqu'il a, dans l'Afrique du Nord, au Maroc comme en Algérie et en Tunisie, des centaines et des centaines de milliers de tonnes pour ne pas dire des centaines de millions de tonnes de phosphates à sa disposition qui ne demandent qu'à être exploités.

En Tunisie, nous avons plusieurs exploitations en plein rapport, qui sont outillées pour fournir aisément, malgré heurts et accrocs, deux millions de tonnes par an; en Algérie le Kouif, un million sinon plus et M'zaïta 30000 tonnes au total trois millions trois cent mille tonnes soit 1300 mille de plus qu'il n'en faut à la France pour ses besoins.

Si, en Tunisie, les sociétés peuvent écouler leur production grâce à des chemins de fer assez bien compris et un matériel important, tant en machines qu'en wagons, il n'en est pas de même en Algérie pour le Kouif qui ne peut espérer, de quelque temps du moins, transporter plus de cinq à six cent mille tonnes alors qu'il serait si simple et si facile de doubler ce tonnage pour le plus grand profit de la Nation et le sien.

Comment, dira-t-on?

Mais tout simplement en prolongeant la ligne de Tunis-Kalaâ-Djerda jusqu'au Kouif, soit une trentaine de kilomètres environ à construire, une dépense de trois à quatre millions — une misère! — et en autorisant la sortie par Tunis de tout le phosphate que la ligne de Tébessa - Souk Ahras ne peut pas transporter. C'est excessivement simple mais on verra que les bônois comme les Constantinois crieront comme des putois qu'on écorche et repousseront avec une énergie farouche cette proposition, même ce bon M. Richard.

Pourtant, quel avantage précieux pour les deux pays que ce raccourci dans le sud qui raccourcirait la distance Alger

Tunis d'une soixantaine de kilomètres et dégagerait l'unique voie actuelle Alger - Ghardimaou - Tunis! Que ce soit maintenant ou plus tard ce raccordement Kalaâ - Djerda - Le Kouif - Tébessa se fera car il s'impose de même que celui de Tabarka à la Calle - Bône alors ne vaut-il pas mieux que ce soit maintenant que plus tard puisqu'il s'agit de venir en aide à notre malheureux pays épuisé par une guerre de cinq ans?

Mais allez faire comprendre aux Morinaud, Bulliod, Journet et sous-Journet bônois que l'intérêt national doit primer l'intérêt de clocher comme le dit si bien M. Richard prénommé, et qu'il faut savoir s'incliner devant la nécessité qui ne connaît pas de lois, quand on lit des lettres comme celle que tous les journaux bônois viennent de publier:

« Cher Ami,

« J'ai bien reçu votre brochure dernière sur l'Ouenza. Merci. Je m'en servirai à l'occasion. »

« Ne vous effrayez pas au sujet de l'importance du Comité parlementaire du Commerce. Beaucoup de bruit pour rien. »

« Nous sommes, avec Thomson, empêché quelques amis de soutenir le vœu du fameux Comité lors de la discussion de l'emprunt tunisien. Ce dernier est voté. Que comprend-il? Rien pour le prolongement de la ligne de Bizerte à l'Ouenza... Et quelques millions pour la ligne de Tunis à Tebourouk qui sera faite dans 6 ou 7 ans! A ce moment, nous serons complètement à l'abri. Nous le serons du reste dès 1921 Amitiés. »

MORINAUD.

On le voit; qu'il s'agisse des fers de l'Ouenza ou du Bou Kadra, des phosphates du Kouif ou du Djebel Onk il les faut à Bône et rien qu'à Bône pèrisse la France plutôt que de les voir prendre un autre chemin.

Nous serons heureux si nous nous trompons et nous tendrons une main amie à nos voisins en les assurant que le jour où leurs voies ferrées seront prêtes pour tous les tonnages nous serons avec eux pour réclamer l'écoulement de leurs minerais sur Bône comme nous l'avons toujours demandé avant et pendant la guerre lorsque la situation de notre France chérie n'était pas ce qu'elle est.

Nous sommes partisan de laisser à chaque port le bénéfice de la sortie des produits agricoles, miniers ou phosphatiers de son hinterland, mais aujourd'hui devant l'appel angoissant et répété de la mère-patrie les intérêts de clocher doivent s'effacer devant l'intérêt national, n'est-ce pas M. Richard? et dans six mois, si on le veut réellement, nous marcherons vers une production annuelle de trois millions de tonnes de phosphate de quoi satisfaire tous les besoins, de récupérer un peu d'or de l'étranger et l'Ouenza pourra forcer sa production.

Serons-nous entendu ou fau-

dra-t-il que nous assistions plus longtemps à la détresse de notre pays parce qu'il faudra réserver à un port algérien un tonnage qu'il ne pourra exporter avant plusieurs années par suite de l'état insuffisant ou de l'absence de chemins de fer?

## Peau de Portugal

PARFUM EXQUIS - DERNIER CRI

BULLETIN

### Contre le traité Pichon-Monaco

Lors de la discussion au Sénat, du budget du ministère des affaires étrangères. M. Gaudin de Villaine, sénateur de la Manche, a pris la parole pour demander comment une partie de la souveraineté nationale a pu être aliénée en faveur du prince de Monaco par le traité secret du 17 juillet 1918 qui n'a pas été soumis à l'approbation du parlement?

Comme par hasard l'auteur responsable n'était pas là; il était à Versen-Monagne ou il soigne son gâtisme et ses méfaits sans nombre depuis sa complicité dans le rapt des phosphates de Kalaâ-Djerda, trois cents millions volés aux quatre cents dévotaires indigènes du habous, jusqu'à l'autorisation de cet emprunt de 400.000 millions en or accordé à la Turquie quelques jours avant la guerre pour permettre à son journal d'empocher des centaines de mille francs, voir « l'Humanité ».

Il faut espérer que nos droits sur la principauté de Monaco pourront encore être sauvés grâce à l'intervention de l'honorable sénateur et à l'inlassable courage de notre vaillant confrère le « Rabelais » de Nice qui denicha l'existence de l'abominable traité, et mène depuis contre lui une campagne de presse qui mérite tous les éloges, mais nous nous demandons si notre confrère reçoit sur la Côte d'Azur les encouragements auxquels il a droit car les journaux comme le sien doivent généralement se contenter de la satisfaction du devoir accompli alors qu'ils rendent des services tellement importants qu'on ne peut les estimer.

LE SEMAINIER.

P. S. — Contrairement à la croyance générale les 45.000.000 supprimés par le sénat n'étaient pas ceux destinés à la construction de la ligne de Bir-Kassa-Les Salines. C'est dommage car cette suppression aurait eu l'approbation générale en Tunisie qui ne s'explique pas que de gaieté de cœur on va l'imposer pour permettre à des sociétés minières qui gagnent un argent fou de doubler leurs bénéfices. C'est renversant.

On dit que le vote sans débat de notre emprunt à la Chambre, aurait été précédé de conciliabules voire de marchandages que nous ne connaissons pas. Espérons que ceux-ci, bientôt connus nous expliqueront pourquoi les défenseurs de la Tunisie ont gardé avec un ensemble touchant un mutisme qui a surpris tout le monde dans la Régence.

A quand l'interdiction de la fabrication et de la vente de la boukha.

Alors que l'absinthe et l'anisette sont prohibées on ne s'explique pas pourquoi la boukha ne subit pas le même sort.

## OUVERTURE d'une INSTRUCTION

contre des spéculateurs de marque

ELIE CATTAN - YANNA FRÈRES & TRIKI

Au moment de mettre sous presse nous apprenons que M. le Procureur de la République vient de faire ouvrir une instruction pour spéculation sur les orges contre les sieurs Elie Cattan, l'acquitté d'hier dans l'affaire du Pont du Fahs, Yanna frères et Triki de Sousse.

Le juge aurait commis M. Richard-Nicolas pour expertiser la comptabilité des inculpés.

Nous espérons qu'une nouvelle instruction sera ouverte contre les spéculateurs qui ont encore opéré tous ces jours-ci sur les orges et fait monter les cours de 66 à 85 francs le quintal. Il faut en finir avec tous ces malfaiteurs endurcis.

## NOS ÉCHOS

### Le sénateur Gallini rentre à Sousse

Notre ami, M. Gallini, a quitté notre ville jeudi soir pour Sousse où il passera une quinzaine de jours au milieu de ses administrés puis il reviendra s'embarquer pour la Corse via Marseille-Nice où sa famille l'a déjà précédé.

A Tunis comme à Sousse ses nombreux amis ont été heureux de le revoir en parfaite santé et l'ont complimenté sur sa participation au vote de notre emprunt de même que ses électeurs lui sauront gré d'avoir fait entendre une très énergique protestation contre l'oubli dont la représentation de la Corse fut l'objet dans la question du renouvellement des services maritimes postaux entre la Corse et le continent de la part des services intéressés.

Le ministre s'en excusa et promit de retentir les desiderata exprimés et d'y faire droit dans la mesure du possible, au surplus ajouta-t-il la convention n'a qu'une courte durée de deux années, trop longue quand on connaît le sans-gêne de la C<sup>ie</sup> Fraissinet qui provoque des réclamations incessantes et justifiées.

Nous sommes sûr que l'avertissement donné par notre ami à la Fraissinet la fera réfléchir, nous le connaissons assez pour savoir qu'il ne la perdra pas de vue pour qu'elle exécute dans toute sa teneur les clauses et conditions de son cahier des charges.

### L'AFFAIRE ELIE CATTAN BOYER-MÉDAM en conseil de guerre

L'affaire du ravitaillement dite du Pont du Fahs dans laquelle étaient impliqués le Commandant Boyer, le caporal Médam et le multimillionnaire Elie Cattan vient d'avoir son dénouement, devant le conseil de guerre de Tunis qui a acquitté après quatre jours d'audience les deux premiers et condamné le troisième, qui a fait des aveux partiels, à quatre ans d'emprisonnement.

A vrai dire, l'acquiescement des deux premiers ne faisait aucun doute pour qui savait que le maître Gallini avait assumé la charge de la défense générale des accusés et du principal accusé Cattan, après un examen attentif du dossier, quand on connaît l'éloquence du maître et sa parole persuasive.

Est-ce à dire qu'Elie Cattan n'a pas gagné beaucoup d'argent, ce serait peu le connaître, et que le commandant n'a pas donné prise à la critique en acceptant, par exemple, de se faire trimballer dans l'auto de celui-ci? Nullement.

Dans cette affaire, dans laquelle se trouvait impliqué un officier supérieur la *Petite Tunisie* a cru devoir garder une réserve prudente et sage n'ayant pas en mains des éléments d'appréciation puisque en définitive le conseil de guerre n'a condamné que le caporal un peu trop intéressé à se faire payer ses services réels ou imaginaires.

En est-il de même dans le scandale des

peaux que l'on semble vouloir étouffer malgré les efforts du *Cri du Soir* et de la *Démocratie Tunisienne*?

Cette dernière s'exprimait ainsi dans un de ses derniers numéros:

### Le scandale des peaux

Au moment où, dans la Métropole, le Gouvernement se décide à faire rendre gorge à tous ceux qui s'enrichissent scandaleusement au détriment de la patrie, il n'est pas sans intérêt de rappeler à qui de droit, que Tunis a eu, pendant la guerre, son consortium de voleurs qui se sont entendus, comme larrons en foire, pour mettre le budget de la guerre en Tunisie en coupe réglée.

Un sieur X... bien connu dans le monde des cuirs et peaux avait, dans cette affaire, partie liée avec un sieur Y..., un grec naturalisé, dans la vie civile représentant de la maison Z... de France.

Ces deux compères s'entendaient tant et si bien qu'Y... expert ne tarda pas à devenir comme qui dirait un petit ministre des cuirs et peaux en Tunisie.

L'organisation du trafic qui permit à ces deux personnages ainsi qu'à d'autres compromis dans cette scandaleuse affaire mérite d'être connue.

C'est ce que nous ferons en notre prochain numéro dit notre confrère.

Nous attendons avec une légitime impatience la suite des révélations de la *Démocratie Tunisienne*.

### Où vont nos phosphates?

L'an dernier nous avions créé cette rubrique pour renseigner les parlementaires qui, chaque semaine, demandaient des engrais pour l'agriculture française.

Nous l'avions abandonnée en voyant combien ces honorables cherchaient peu à se renseigner et les balivernes qu'ils débitaient à la tribune du sénat, ou de la Chambre des députés. Le *Petit Bleu* nous demande de dire si depuis l'an dernier nos phosphates tunisiens s'en vont toujours en Angleterre, en Italie et très peu en France?

Nous pouvons assurer notre confrère parisien que la situation n'a pas changé ou plutôt si, elle a changé puisque l'exportation dans les pays ci-dessus a progressé de centaines de milliers de tonnes, le soin de ravitailler la France incombant aux phosphates algériens et principalement au Kouif, le plus important gisement d'Algérie.

Il paraît que c'est à la suite d'accords intervenus que nos phosphates tunisiens vont partout excepté en France et chose abracadabrante c'est que le coût du transport sur nos chemins de fer malgré les relèvements ne correspond pas à la dépense et que la Cie du Bône-Guelma et la Tunisie perdent deux francs par tonne pour avoir le plaisir de transporter des phosphates volés aux indigènes de Kalaâ-Djerda, qui iront en Italie, en Angleterre, en Grèce et partout sauf en France?

Faut-il être poires?

### Sévère mais juste

Le 7 mai dernier, le tribunal correctionnel d'Alger condamnait à quatre mois de prison et 2.000 francs d'amende le sieur Charles Le franc, négociant à Alger, boulevard Laferrière, 15, pour spéculation sur loyers. Motif de cette condamnation: M. Lefranc avait sous-loué à Mme Delfau, pour la somme de 2.250 francs un appartement que selon les dires de Mme G..., propriétaire du dit immeuble, M. Lefranc lui avait loué à un prix très inférieur à ce chiffre.

La Cour, sur appel du prévenu et sur appel à minima du ministère public, a complètement infirmé le jugement rendu en première instance et a estimé que la sanction était insuffisante. La Cour a donc porté la peine de prison à dix mois et a par surcroît, infligé à Lefranc une amende de 10.000 francs.

Quelques sévères condamnations dans ce genre mettraient un frein à la cupidité des vautours.

### Le prix du sucre

Par arrêté du préfet de Constantine, et à compter du 26 juillet 1920, les prix de vente du sucre du ravitaillement en gros et au détail sont fixés comme suit:

1. Sucre en provenance des raffineries de Saint-Louis et de la Méditerranée:

a) Scié: gros, 352 francs les 100 kilos logés.

b) Pains au-dessus de 3 kilos, détail 3.70 le kilogramme.  
 2. Sucre en pains de 2 et 3 kilos; gros, 355 francs les 100 kilos; détail, 3.70 le kilogramme.  
 3. Sucre vergeoise; gros, 312 francs les 100 kilos logés; détail, 3.55 le kilogramme.  
 4. Sucre Lebaudy en carton de 1 kilogramme; gros 406 francs; détail, 4.20 le kilogramme.  
 5. Sucre Say en carton de 1 kilogramme; gros, 380 franc les 100 kilos; détail, 4 francs le kilogramme.  
 Les prix de gros ci-dessus indiqués s'appliquent à la marchandise logée, les détaillants devant bénéficier de la sacherie.

**La Banque de l'Algérie**

M. Brousse, sous-secrétaire d'Etat aux finances a déposé sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi relatif aux participations éventuelles de la Banque de l'Algérie dans le capital des banques d'émission établies dans les colonies et protectorats français en Afrique.  
 Ce projet de loi dit le *Courrier Colonial* inquiète à bon droit les coloniaux qui y voient un commencement de mainmise de la Banque de l'Algérie sur nos colonies africaines, Madagascar même serait visée

**Mougeot abandonne la politique**

On annonce de Chaumont que M. Mougeot des Phosphates Tunisiens, des fers de Neubeur et autres pétroles des Karpathes ou mines d'or de Madagascar dégoûté de la politique depuis son échec retentissant, au sénat aurait adressé au préfet sa démission de président du Conseil Général et de conseiller général de la Haute-Marne.

**Dans le Nicham**

Nous adressons nos sincères et amicales félicitations à notre ami Jean-Baptiste Yvorra, le maître-imprimeur et libraire bien connu qui vient de recevoir la Croix de Commandeur du Nicham.

**Le Gouvernement a voulu récompenser l'imprimeur dont le concours lui a été si précieux pour l'impression de nos petites coupures.**

**La neige en Savoie**

On annonce de Modane qu'après une période excessivement chaude, brusquement le froid est venu et ces jours derniers la neige est tombée sur les hauteurs environnantes. Heureux pays où la neige tombe en août alors qu'ici nous grillons par 40° à l'ombre!

**Trouvé mort dans son lit**

M. Kuhn Albert, de Tunis, en villégiature à l'hôtel Devant, à Cluses (Haute-Savoie) a été trouvé mort dans son lit.

**Les petits dahirs**

Il faut se méfier des dahirs, mais surtout des petits dahirs qui, sournoisement, au tournant d'une page de l'Officiel, vous viennent en catimini dérober le peu qui vous reste de vos écus.

C'est ainsi que le 17 de Ramadan, dit le *Petit Marocain* de Casablanca un tout petit dahir a été signé qui augmente de 10 o/o le prix des transports pour les voyageurs et

de 20 o/o le prix du transport pour les marchandises en petite vitesse.  
 Tout simplement.  
 La circulation est déjà si facile, si agréable à l'intérieur du Maroc, qu'il était excellent que parût un nouveau dahir pour la rendre encore plus difficile.  
 On ne peut plus aller en France, si l'on n'est fonctionnaire, car les prix établis par les Compagnies de navigation sont prohibitifs.  
 On ne pourra bientôt plus circuler à travers le Maroc, à moins que l'on ne soit militaire.  
 C'est le retour à l'âge qui précéda immédiatement l'invention des diligences.

**DÉSFFECTERA-T'ON NE DÉSFFECTERA-T'ON PAS ?**

*Au sujet de la désaffectation du cimetière juif de l'Avenue de Londres Jacques Bahar nous envoie la nouvelle lettre qui suit :*  
 S<sup>r</sup> LENAIRE - DINARD (ILLE VILAINE)  
 5 Août 1920.

Mon cher Lacroix,

Vous êtes vous demandé pourquoi nul écho n'avait répercuté dans la presse, la déclaration parue ici même le 6 juillet et d'après laquelle l'aliénation des cimetières israélites était absolument licite en droit talmudique.

J'en avais cependant adressé un exemplaire à deux quotidiens et à la presse juive de Tunis, dont un organe m'a uniquement emprunté un détail connexe au sujet, ce qui est un accusé de réception.

Or la presse quotidienne ne pipe mot et l'autre persiste dans sa campagne hostile à l'aliénation. Elle attise le fanatisme juif dans le Nord-Afrique. Bien mieux, on publie à Tunis des extraits d'une pétition adressée naguère aux Chambres contre la désaffectation en question.

Je n'avais certes pas cité mes sources. J'ai mes raisons. Mais l'affirmation de leur existence n'impliquait-elle pas de ma part, l'engagement tacite de produire texte et références au moment voulu ?

En toute loyauté et en logique, la presse devait reproduire ma lettre. Pourquoi l'a-t-elle étouffée, alors que j'annonçais la solution d'un problème édititaire primordial réputé insoluble? Pourquoi Mr Victor Valensi architecte, auteur d'un projet d'affectation du terrain considéré, donc personnellement intéressé à son utilisation, ne m'a-t-il pas demandé le moyen souverain de la réaliser ?

Pourquoi la Municipalité, pourquoi le Gouvernement Tunisien n'ont-ils pas tenté auprès de moi une démarche identique dont le succès pouvait seul les tirer d'embarras ?  
 Pourquoi n'ont-ils pas provoqué les autorités rabbiniques à me donner un démenti ?  
 A distance, je ne puis savoir le fin mot de cette inertie.

Mais nul net faisant son devoir j'en conclus que nul n'a intérêt à voir désaffecter le cimetière. Nous nous trouvons peut-être devant une vaste et ténébreuse imposture et ma déclaration a sans doute produit l'effet d'un monolithe dans la mare aux battraciens.

J'insiste donc.  
 La pétition en question dit textuellement :

« Suivant la loi mosaïque les cimetières israélites sont inaliénables et ne peuvent jamais servir à autre chose qu'aux inhumations. »  
 C'est absolument faux !  
 Elle ajoute :  
 « Toucher à une sépulture est un sacrilège constituant une violation flagrante de la conscience religieuse. »  
 « Les Israélites regardent les tombes de leurs parents comme des coins de terre sacrée. »

C'est archi-faux.  
 Il continue :

« Les cimetières ont toujours été considérés comme des lieux saints. »  
 C'est ultra-fantaisiste. Un cimetière s'appelle en hébreu : la demeure des vivants, *beth hakhayine* non pas demeure sacrée *beth hakodesch*.

L'auteur de ladite pétition ne connaît pas un traitre mot à la question, il pontifie devant des ignorants chrétiens, en s'appuyant sur des superstitions imbéciles d'ignorants juifs et qu'il fait passer pour des dogmes.

J'affirme plus énergiquement que jamais, que les cimetières juifs, sont, conformément à la loi juive, éminemment aliénables et que même leur désaffectation, tous rites faciles observés — est une œuvre pie envers Dieu et envers les défunts, bien entendu, sans aucune nécessité de transfert des ossements en Palestine.

Qui hasardera un démenti ?  
 Ce défi s'adresse à tous les juifs talmudistes de Tunis et d'ailleurs !

JACQUES BAHAR.

Ce qu'il faut lire :  
**LA GUERRE ILLUSTRÉE**  
 de 1914  
 par GABRIEL HANOTAUX  
 Membre de l'Académie Française.  
**J'AI VU**  
**LA VIE AÉRIENNE**

**Sempre Avanti**

*Vous le savez de la santé? Ne buvez que les sirops, liqueurs limonade et vins de la Maison:*

**GIUSEPPE BUX**  
 12, Avenue Krantz — SOUSSE

**GROS & DETAIL**  
**Service à domicile**  
**Expéditions à l'intérieur**

**J'AMAIS rien ne vaudra MAUD**  
 l'Eau et la Poudre de riz  
**MAUD LUYÉ, 70, Avenue Gambetta HYERES (Var)**

**Chio-rée du Nord**  
**A LA BELLE ROUENNAISE**  
 Agents dépositaires  
**BOULLIER & PARA**  
 12, Rue Es-Sadikia — TUNIS

**POUR VOS TRACTEURS**  
**POUR VOS AUTOS**

N'employez que l'huile **VICTORINE** reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 15 ans. **COMPTOIR GÉNÉRAL DES PRODUITS LUBRIFIANTS — TUNIS.**

**PETITES ANNONCES**  
 o. 75 la ligne minimum : 2 lignes

**A CÉDER :** Un appareil ACOUSTICON, système perfectionné, en très bon état, ayant très peu servi à sacrifier au prix d'avant guerre, s'adr. au journal.

**A céder après fortune faite**  
**GRAND HOTEL** de premier ordre dans une grande ville de Tunisie  
**Belle clientèle - facilités de paiement**  
 Pour renseignements, s'adr. au journal.

**A VENDRE A SI GERMAIN** à 100 mètres de la plage  
 Villa de six pièces - cabinet de toilette w. - cl. grande veranda et cuisine ; Grande dépendance composée d'une écurie pour 2 chevaux, chambre de bonne, petit appartement de 2 pièces et une cuisine, chambre de jardinier et une autre de débarras - grand poulailler - eau de Zaghuan avec bassin réservoir fermé de 3000 litres - 4.000 mètres de terrain planté de 350 arbres fruitiers - 350 pieds de vignes, une vingtaine d'oliviers.  
 Trois façades dont une de cent mètres sur boulevard et les deux autres de 40 mètres sur rues conduisant à la plage. Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau du journal.

**MAISONS RECOMMANDÉES**

**Grand Hotel de France** - Annexes : Buffet de la Gare et Hotel du Centre - L<sup>r</sup> de LACROIX, Propriétaire - SOUSSE (Tunisie).

**Belle Jardinière** - Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes - A. COMBRY, 5 et 7, Rue d'Angleterre et 17, Rue d'Italie (en face la poste) - Tunis.

**Importation - Exportation de tous produits** - Mohamed Ellamti - négociant - rue de France - SOUSSE (Tunisie) - Adr. Télégr. M. Ellamti - Soussé.

**Pianos et Musique**, 5, rue Es-Sadikia, Tunis **J. & A. BEMBARON**. Vente, échange et location de Pianos.

**Entreprise Générale de Plomberie, Zinguerie et Electricité**, David Cohen, 57 bis, rue des Maltais, Tunis.

**Entreprise Générale de Travaux Electriques** A. MINAUD & Fils, ancien Aucouturier & Minaud - 7, Rue Léon-Roches - Tunis Réparations - Magnéto - Toutes Machines Electriques - Rebobinage - Entretien.

**Droguerie de la Poste**, S. Attal, 15, Rue d'Italie (en face la Poste), Tunis. Produits photographiques, produits chimiques etc.

**Denrées coloniales** : Borg frères - 11 rue des Glaciers Tunis - Maison de confiance vendant au détail au prix du gros. Produits de 1er choix.

**Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires, boulangerie**, G. B. Franco, X. FARRUGIA Succ<sup>r</sup>, 13, Rue Sidi Bou Mendil, Tunis.

**Postaux, Dattes, Huiles et Confitures**, J. Zeitoun, 2, rue d'Italie, expédition pour tous pays.

**Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris »**, avenue de France, Tunis. Brame Frères et Cie, pp<sup>tes</sup>

**MANOURS BEN GEMAA** - Ship Chandler - Fournitures Générales pour la Marine - Sfax (Tunisie) - Maison Fondée en 1900.

**Grand Hôtel de France**, Sfax. 1<sup>er</sup> ordre, Viazzi, propriétaire ; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.

**Pharmacie Scemama**, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais, Tunis - Maison Française.

**Maison de santé** pour les yeux dirigée par M. le D<sup>r</sup> Guénod, 1<sup>er</sup> clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun, Tunis.

**Chocolat Modigliani**, pur cacao et sucre, Expédition à l'intérieur, 19, rue Es-Sadikia, Tunis.

**Manufacture de Chaussures de Luxe**, M. SEBAG, 7, rue de Constantine - Tunis.

**Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes** - Maison LADISLAS, 4, Avenue de France, 4 - TUNIS

**Artificiers** - PAONESSA père et fils - Avenue Jules-Ferry - TUNIS.

**QUINCAILLERIE-FERRONNERIE** - Fers, Fontes, Aciers, Métaux. Fournitures Générales pour mines et entrepreneurs de travaux publics. Articles de ménage, éclairage et chauffage. **Maurice Azerm - 11, Rue d'Italie et Rue Es-Sadikia, 11** - Entrepôts : Rue Jean Le Vaucher - Télégrammes : Azerm, Tunis - Téléphone 8.43.

**Sempre avanti** - Brasserie de la Bourse (Ancienne Brasserie Bellevue) GIUSEPPE BUX propriétaires, Soussé-Tunisie - Consommations de 1er choix, liqueurs de marque.

**Le Gérant : E. LUMBROSO**

**Imp. spéciale de la « Petite Tunisie Sociale »** sous la direction de **Imprimerie Franco-Italienne**

**L. SORACI**  
 17, Rue d'Athènes - TUNIS - Télég. 11.34

**RAYMOND VALENSI**  
 INGÉNIEUR ARCHITECTE  
 22, rue de Russie - TUNIS  
 Immeubles de rentes  
 Constructions industrielles et rurales  
 Arrosage - Distribution d'eau  
 PLANS A FORFAIT - AFFAIRES - PROJETS  
 Dépôt de Machines Agricoles  
 41, Rue Al-Djazira

**VÊTEMENTS**  
**J. BELL**  
 5, Rue d'Italie, TUNIS



**PHARMACIE BLOCH**  
 4, avenue de France, et rue Al-Djazira  
**LÉON BLOCH FILS**  
 Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe  
 de l'Université de Montpellier  
 Lauréat de l'École Supér. d'Alger  
 Spécialités françaises et étrangères;  
 Optique médicale. Oxygène, sérums,  
 préparations et pansements stérilisés.  
 Service spécial d'expéditions immédiates.  
 Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.  
**Téléphone 553**

**Chaux Hydraulique et Ciment**  
**Paul POTIN**  
 DÉPOT : rue de Turquie (Port)  
 BUREAU : 22, rue Es - Sadikia  
 Téléph. : Tunis n° 197. Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)

**Banque Franco-Tunisienne**  
 de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens  
 La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger Tunis.

**C<sup>IE</sup> DE NAVIGATION MIXTE**  
 Cie Touache - Paquebots - poste Français  
 AGENCE DE TUNIS  
 Service régulier entre Marseille - Tunis et Tunis - Marseille  
 Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, 8, rue d'Alger.  
 L'Agent principal : CASIMIR PÉDELUPÉ.

**C<sup>ie</sup> Générale Transatlantique**  
 Services Maritimes de la Méditerranée  
 AGENCE DE TUNIS  
 Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

**Grande DISTILLERIE TUNISIENNE**  
**G. & E. LICARI**  
 USINE A VAPEUR  
 Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS

**Liqueurs de premier choix - Vins en gros**  
**Spécialité d'Amer et de Fernet Licari**  
 Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

**S<sup>te</sup> F<sup>se</sup> DES CHAUX ET CIMENT DU BOU-KORNINE**  
**A. BELLINO & Cie** (Hammam-Lif)  
 Chaux éminemment hydraulique admise par les Administrations  
 Adresser les commandes et correspondances à Hammam-Lif  
 DÉPOT : 77, Avenue de Carthage - TUNIS

**Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie**  
 Société Anonyme - Capital 78 millions  
 SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France  
 Agences à SOUSSE, SFAX et BIZERTE  
 PRÊTS hypothécaires en participant avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.  
 Opérations de banques, Escompte, Recouvrements, Ordres de bourse, Avances sur titres et sur marchandises, Garde de titres, Paiement de coupons, Paiements télégraphiques, Chèques et lettres de crédits sur tous pays, Location de coffres-forts, Changes de monnaies étrangères, Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

**L'Huile qui graisse le plus**  
**Vacuum Mobiloil**  
 Marque "GARGOYLE"  
 Maison A. MODIGLIANI  
 Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie  
 5, Rue Saint-Charles - TUNIS  
 Télég. Import-Tunis Téléphone : 0.74

**Société Générale**  
 Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France  
 Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000  
 Siège Social à Paris : 54 et 56 rue de Provence  
 Agences en Tunisie : TUNIS, SOUSSE - SFAX  
 Principales Opérations  
 Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts; Escomptes et encaissements d'effets de commerce - Avances sur marchandises et connaissements - Crédits documentaires - Délivrances de chèques sur tous pays - Opérations de Bourses - Souscriptions sans frais aux émissions - Avances sur titres - Garde de titres - Encaissements et Escompte de coupons - Virements télégraphiques - Billets et Lettres de crédit circulaires - Change de monnaie.  
 Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

**RESTAURANT DU JAPON**  
**C. FIORINI & C. FALORNI, PROPRIÉTAIRES**  
 7, Rue Amilcar, 7 - TUNIS  
 Service à la Carte. - Repas sur commande. - Vraie Cuisine italienne. - Spécialité de Ravioli et Cassate. - VINS fins de la Maison ROUFF de Naples. - Vins de Piémont et Vins de Chianti.

**TRACTEURS**  
**MAC CORMICK**  
 Machines de Récolte OSBORNE disponibles à Tunis  
**MAISON R. WALLUT & C<sup>IE</sup>**  
 (R. WALLUT ET G. HOEMANN, associés) - Tunis

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS**  
 Société anonyme au capital de 200 millions entièrement versés  
 Agences de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Soussé  
 Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires etc. etc.  
 DEPOTS A VUE : 2 o/o - DEPOTS A ECHEANCE FIXE :  
 de 6 mois à 11 mois 1/2 . . . . . 3 o/o  
 de 1 an à moins de 2 ans . . . . . 3 1/2 o/o  
 de 2 ans et jusqu'à 4 ans . . . . . 4 o/o  
 Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés.  
 Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie  
 Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

**Banque de Tunisie**  
 Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs  
 Siège Social à Tunis, 3, rue Es - Sadikia  
 Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

**Agence de la Compagnie Générale Transatlantique**  
 MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION  
**B. BISMUTH**  
 Importateur direct de la Société Générale des TUILERIES de MARSILLE & Cie  
 CHAUX & CEMENTS « VALETTE-VIALARD » DE CRUAS Admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire  
 FERS, ACIERS MARCHANDS TOILES NOIRES & GALVANISÉES  
**Fil de fer à fourrage 13-14-15**  
 BUREAUX : 8, Rue Es-Sadikia  
 ENTREPOT : Rue de Portugal prolongé - TUNIS - (Tél. 1.68)